



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**CRÉATION D'UN ITINÉRAIRE PARTAGÉ ENTRE
GRUSSENHEIM - JEBSHEIM**

Marché n° 2026M05

*Règlement de la consultation
(RC)*

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 18 août 2026 à 17 heures

Pouvoir Adjudicateur

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

24, rue du Maréchal Foch - BP 50034

67390 MARCKOLSHEIM

Tél. : 03 88 92 53 73 – Courriel : commande.publique@ried-marckolsheim.fr

Sommaire

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	3
■ Acheteur :	3
■ Description de la prestation :	3
■ Caractéristiques principales du contrat :	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	4
■ Procédure de passation :	4
■ Modalités de retrait du dossier de consultation :	4
■ Dossier de consultation :	4
■ Délai de validité des offres :	4
■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :	4
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	5
■ Groupement :	5
■ Variantes :	5
■ Contenu des plis et conditions de participation :	5
■ Modalités de remise des offres :	7
■ Remise des offres électroniques :	7
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION	8
■ Critères de jugement des offres :	8
■ Critère 1 : Prix	8
■ Critère 2 : Valeur technique	8
■ Régularisation des offres :	9
■ Offres anormalement basses :	9
■ Négociation :	10
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	10
6. RÈGLEMENT DES LITIGES	10
■ Médiation	10
■ Voies et délais de recours	10

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

24, rue du Maréchal Foch - BP 50034

67390 MARCKOLSHEIM

Tél. : 03 88 92 53 73

SIRET : 200 030 526 00012

Site internet : <https://www.ried-marckolsheim.fr>

Profil acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

■ Description de la prestation :

La présente consultation a pour objet la création d'un itinéraire partagé entre Grussenheim et Jepsheim.

Code CPV	Libellé CPV
45233162-2	Travaux de construction de pistes cyclables

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Création d'un itinéraire partagé entre Grussenheim - Jepsheim
 Acheteur	Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
 Type de contrat	Marché public de travaux soumis aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	67 (Bas-Rhin) – Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
 Durée	4 mois y compris la période de préparation
 Développement durable	Pas de dispositions particulières
 Pénalités de retard	Cf article 16 du CCAP
 Variation des prix	Fermes actualisables
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

Les prestations étant homogènes, la présente consultation n'est pas allotie.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Marché à procédure adaptée soumis aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> sous la référence 2026M05.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation (RC)
- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Technique Particulières (CCTP)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Rapport de l'étude de sol
- Arrêté ministériel portant dérogation à la protection des espaces protégées Hamster commun et Sonneur à ventre jaune
- Dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction des aires de repos et sites de reproduction du Hamster ou de son habitat.
- Tableau récapitulatif des demandes de DT/DICT
- Plans

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent Règlement de la consultation et de l'ensemble des documents. Toute modification ou réserve apportée à un quelconque document du dossier de consultation ou tout document dérogeant à une disposition de celui-ci caractérisera le caractère irrégulier de l'offre, justifiant ainsi son rejet.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent marché, seule l'interprétation de l'acheteur fera foi.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Groupement :

Si le candidat est un groupement d'entreprises, il pourra être conjoint ou solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

■ Variantes :

Aucune variante n'est exigée et les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration sur l'honneur	<i>Déclaration permettant de justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail</i>
Pouvoir	<i>Pouvoir habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement (extrait KBIS, délégation de signature...). Le ou les personnes physiques ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement sont identifiés dans la rubrique C1 ou formulaire DC2</i>
Déclaration de sous-traitance (DC4)	<i>Déclaration de sous-traitance, s'il y a lieu (DC4 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (formulaire DC2)</i>
Risques professionnels	<i>Déclaration appropriée de banques, ou le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.</i>
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>

Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité/qualification professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec **un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.**

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

A produire obligatoirement par le candidat au plus tard avant l'attribution du marché : (il est conseillé de les remettre par les candidats dès la remise de l'offre initiale)

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS ou inscription au répertoire Sirène	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion

L'offre des candidats est composée des documents suivants, par ordre de priorité :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	<i>Bordereau des prix unitaires</i>
Mémoire technique	<i>Mémoire de 25 pages maximum (hors page de garde et annexes) présentant la méthodologie mise en œuvre par le candidat</i>
Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	<i>Détail quantitatif estimatif</i>
RIB	<i>RIB daté, signé et certifié conforme</i>

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
24 rue du Maréchal Foch
67390 MARCKOLSHEIM

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions sont signées à la remise de l'offre ou après attribution, au choix du candidat. En cas de signature après attribution, le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas d'envois multiples d'offres par le même opérateur économique, seule la dernière offre reçue sera étudiée.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Critère de jugement des offres	Pondération
Prix	60 points
Valeur Technique	40 points

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

■ Critère 1 : Prix

Le critère Prix est jugé en vertu du DQE complété, par lot selon la formule suivante :

$$Nb = \frac{\text{offre la moins élevée}}{\text{offre de l'entreprise}} * 60$$

■ Critère 2 : Valeur technique

Le mémoire technique ne devra pas excéder 25 pages, hors page de garde, et hors annexes.

Les CV, les moyens humains (organigramme, tableau...) les fiches de référence, les fiches des matériaux et matériels, ainsi que le planning devront être mis en annexes.

Valeur Technique	40 Points
La valeur technique sera analysée de la manière suivante :	
- Gestion des déchets	5 points
- Hygiène et sécurité du chantier	5 points
- Méthodologie d'exécution	10 points
- Moyens mis en œuvre sur l'opération (humains et matériels) – sous-traitance	5 points
- Contrôles internes relatifs au suivi du chantier	5 points
- Planning, le phasage et l'organisation du chantier – phasage proposé, cohérence entre planning, moyens humains et matériel	10 points

Les annexes feront l'objet d'un fichier numérisé unique (regroupant toutes les annexes et non un fichier pour chaque annexe).

En cas de co-traitance, le mémoire technique est à remplir en commun entre les entreprises, chacun pour

les prestations où il intervient. Dans ce cas, le nombre de pages maximales est augmenté à 30, hors page de garde, et hors annexes.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Régularisation des offres :

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Offres anormalement basses :

Aux termes des articles R.2152-3 et suivants du Code de la commande publique et dans le cas où leur offre paraîtrait anormalement basse, l'acheteur exige que le soumissionnaire justifie le prix ou les coûts proposés dans son offre y compris pour la part du marché public qu'il envisage de sous-traiter.

Peuvent être prises en considération des justifications tenant notamment aux aspects suivants :

- 1° Le mode de fabrication des produits, les modalités de la prestation des services, le procédé de construction ;
- 2° Les solutions techniques adoptées ou les conditions exceptionnellement favorables dont dispose le soumissionnaire pour fournir les produits ou les services ou pour exécuter les travaux ;
- 3° L'originalité de l'offre ;
- 4° La réglementation applicable en matière environnementale, sociale et du travail en vigueur sur le lieu d'exécution des prestations ;
- 5° L'obtention éventuelle d'une aide d'Etat par le soumissionnaire.

En cas d'absence d'information, ou si les informations fournies par le candidat pour justifier son prix sont insuffisantes, l'offre sera rejetée par décision motivée.

Il sera déterminé successivement :

- La moyenne M1 de toutes les offres jugées conformes
- Une seconde moyenne M2 en éliminant pour la calculer les offres supérieures à 1,2 M1. La valeur

« plancher » est égale à 0,9 x M2

Toute offre inférieure à cette valeur plancher sera réputée potentiellement basse au sens des dispositions précitées du décret.

■ **Négociation :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 meilleures entreprises ayant des offres conformes et ce sur la base des critères 1 et 2. Il est précisé que conformément à l'article R.2123-5 du code de la commande publique le pouvoir adjudicateur pourra aussi attribuer le marché sur la base des offres initiales.

En cas d'égalité entre plusieurs offres, le critère n°1 sera prépondérant. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations sollicités dans la mesure où il n'aurait pas été déjà fourni. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

6. RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

■ **Médiation**

En cas de litige ou de désaccord qui pourrait survenir, et avant toute saisine des juridictions compétentes, les parties mettront tout en œuvre pour trouver une solution amiable. Elles pourront saisir le Médiateur des entreprises.

Le **Comité consultatif de règlement amiable des litiges** (CCRA), ci-après, sera saisi afin de trouver une solution amiable et équitable lorsqu'un litige survient au cours de l'exécution d'un marché public :

CCIRA de Nancy Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue du Préfet Claude Érignac

54038 NANCY Cedex

■ **Voies et délais de recours**

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, **les candidats devront s'adresser au :**

Tribunal administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix - BP 51038

67070 STRASBOURG Cedex

SIRET : 176 700 052 00010

courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

L'attribution du présent marché public peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au représentant de l'acheteur public, dans le délai de deux mois à compter de la notification.

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- **Référé précontractuel** avant la signature du marché, par application des articles L.551-1 à L.551-12 du Code de la justice administrative (CJA),
- **Référé contractuel** après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code)
- **Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative** prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- **Recours de pleine juridiction** ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérécursoirs citoyens", accessible à l'adresse internet : <http://www.telerecours.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@colmar.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.